



Non-paiement de cotisations par faute de l'assureur

Par **soto**, le **04/01/2008** à **13:37**

J'ai renégocié mon assurance auto fin 2006, je suis repartie avec ma vignette verte temporaire (valable 3 mois) . Les prélèvements trimestriels n'ont pas été effectués (sans que je m'en rende compte) et je n'ai jamais reçu ma vignette définitive. Je viens de recevoir l'échéancier pour 2008 qui prévoit le règlement de 2007 et 2008 en même temps . Mon assureur parle d'un problème informatique sur mon dossier. Dois-je considérer que j'étais bien assurée pour mon véhicule en 2007 (le non-paiement des cotisations ne rend-t-il pas mon assurance caduque ?) et donc suis-je obligée de payer mes cotisations pour l'année écoulée ?